



## CONCLUSIONS DE LA MATINÉE

Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, Fédération Wallonie-Bruxelles

---

Je tiens tout d'abord à remercier le Centre d'Action Laïque de m'avoir conviée et de me donner l'opportunité de m'exprimer à l'occasion des États généraux du planning familial et de l'éducation sexuelle.

On ne peut nier la difficulté que rencontrent les jeunes à se construire, à vivre leurs relations affectives ou amoureuses le plus respectueusement possible dans la société actuelle.

La vie relationnelle, affective et sexuelle est au cœur de l'existence tant individuelle que collective. Elle s'inscrit tant dans la sphère privée que dans la sphère sociale et cela plaide pour un renforcement de sa place au sein des écoles et des apprentissages.

En 2012, le Parlement de la FWB a voté l'inscription de l'EVRAS dans les missions de l'école. Les objectifs étaient notamment de préparer les élèves aux multiples changements physiologiques, psychologiques et sociaux liés à la puberté. Par conséquent, les écoles et leurs partenaires abordent diverses thématiques dans le cadre d'une démarche globale qui s'inscrit tout au long de la scolarité.

Comme vous le savez, en juin 2013, un protocole d'accord dont l'objectif était de permettre la généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire a été adopté. Ce protocole d'accord constitue une étape fondamentale. Il vise notamment à mettre en place un référentiel commun aux différents secteurs concernés, à s'accorder sur les objectifs généraux de l'EVRAS et à lister des thématiques qui gagneraient à être abordées.

Ce protocole rappelle d'abord la responsabilité des acteurs scolaires dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de l'EVRAS dans leur école : le chef d'établissement et son l'équipe éducative, mais également des partenaires en interne que sont les Centres PMS et les Services PSE.

Il précise également le rôle essentiel des acteurs non scolaires en matière d'EVRAS. Les Centres de Planning familial, les dix points d'appui EVRAS et diverses associations, par leurs compétences « ciblées », constituent une ressource essentielle.

Le protocole est une véritable invitation à travailler collégalement lancée à tous les partenaires éducatifs et de la santé dans l'investissement donné à l'EVRAS. Ce protocole est en constante évolution depuis son entrée en vigueur, sept thématiques ont depuis été précisées et sont basées notamment sur les recommandations de l'OMS comme l'apprentissage des émotions, le corps humain et son développement pour les plus jeunes, les différences liées au genre, à la culture et l'âge, les violences dans les relations amoureuses chez les jeunes et la contraception pour les plus âgés...

Cependant, tous les élèves aujourd'hui n'ont pas encore accès à l'EVRAS. Le dernier état des lieux formule comme recommandation de renforcer les actions au niveau de l'enseignement fondamental, du secondaire spécialisé et au niveau des CEFA.

A ce titre, plusieurs projets sont en cours de réalisation :

1) Tout d'abord, dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence, l'EVRAS sera abordé au sein du Groupe de travail relatif aux contenus, savoirs et compétences, en vue de la redéfinition du tronc commun et plus particulièrement à propos de l'apprentissage des activités physiques, bien-être et santé. Il sera question de mettre en place les conditions du développement du bien-être corporel et émotionnel notamment sur le plan affectif afin de pouvoir amener l'élève à s'exprimer et à échanger afin de répondre à ses questionnements.

2) De manière spécifique, en avril 2018, j'ai lancé un appel à projets englobant diverses thématiques, auquel la Fédération laïque des Centres de planning familial (FLCPF) a répondu. Le projet vise à organiser des cellules EVRAS dans des écoles de l'enseignement spécialisé et permettra à terme d'atteindre approximativement 1210 élèves grâce à un subside de 25.000€. Je suis heureuse de soutenir cette initiative, qui démontre une nouvelle fois l'expertise et les compétences de la Fédération laïque des Centres de planning familial dans le domaine.

3) Dans les perspectives de cette fin de législature, l'étude réalisée par le CERE mentionnant l'importance de l'EVRAS pour les enfants de l'enseignement fondamental représente une base essentielle pour continuer et programmer de nouvelles actions.

4) De plus, le protocole continuera d'évoluer à travers notamment la labellisation mise en place par ma collègue Isabelle SIMONIS, Ministre de l'égalité des Chances, et de l'évaluation des actions mises en place depuis ces dernières années.

Je vous remercie pour votre attention et votre investissement.